

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 553-1**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 553-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 553 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

Que ce règlement modifie le calendrier prévu des versements pour le paiement des taxes pour l'année 2020.

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 15 mai 2020.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 15 MAI 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
